

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 AVRIL 2015 à 19 HEURES**

L'an deux mil quinze et le treize avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Céline CHANCY, Chantal GUIDEZ, Michèle SELLIER, Bernard GUIMBERT, Marc SEGRETIN, Emmanuelle LECOMTE, Jean-Claude GRISI, , Sabrina CHAUVET, Christine BENARD, Jérôme BROCHARD, Patrick MANGIN, Jean-Claude MARTIN, Daniel HENRY, Florence HAULTCOEUR, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Martine MICHEL

Absent excusé : Domenico LONGO

Absent :

Secrétaire de séance : Florence HAULTCOEUR

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Monsieur le maire présente la démission d'un conseiller municipal, Monsieur Nicolas BEAUBIS. Cette démission avait créée une vacance qui est aujourd'hui comblée par l'arrivée de Madame Sylvia TISON qui vient compléter l'effectif du conseil municipal. Madame Martine MICHEL demande si la parité ne devait pas s'appliquer. Monsieur le maire l'informe que dès qu'il y a une démission, c'est la personne suivante sur la liste qui est élue, sans respecter la parité.

Monsieur le maire demande au conseil de rajouter 1 point à l'ordre du jour : création d'une régie de recette pour manifestations diverses.

Le conseil délibère et vote. Il accepte à l'unanimité.

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

FINANCES COMMUNALES

Budget eau et assainissement

Compte de Gestion – Compte Administratif – Affectation du résultat -Budget Primitif Eau et Assainissement

Compte Administratif 2014 – eau et assainissement -

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>TOTAL</u>
Dépenses	9 994.82 €	51 690.64 €	61 685.46 €
Recettes	32 026.14 €	57 807.21 €	89 833.35 €
<u>Excédent</u> :	22 031.32 €	<u>Excédent</u> : 6 116.57 €	<u>Excédent</u> : 28 147.89 €

Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Résultat à la clôture 2014 – eau et assainissement :

Le résultat de clôture est excédentaire de 28 147.89 €.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2014 – eau et assainissement - :

Il est en tous points conformes au Compte Administratif 2014.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Affectation du résultat - eau et assainissement - :

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2014, constatant :

Un excédent d'exploitation de 201 165.93 €

Un excédent d'investissement de 39 101.28 €

L'Adjoint aux finances propose de reporter :

A la section d'exploitation recette au chapitre 002, la somme de 201 165.93 €

A la section d'investissement recette au chapitre 001, la somme de 39 101.28 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Budget Primitif 2015 Eau et Assainissement :

Le budget 2015 proposé par l'Adjoint aux finances est en déséquilibre excédentaire pour les deux sections.

Section Fonctionnement

Dépenses : 65 579.00 €

Recettes : 254 925.00 €

Section Investissement

Dépenses : 43 650.00 €

Recettes : 140 543.00 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Budget maison de l'enfance

Compte de Gestion– Compte Administratif – Affectation du résultat - Budget Primitif Maison de l'Enfance

Compte Administratif 2014 – maison de l'enfance - :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>TOTAL</u>
Dépenses	44 667.90 €	424 741.94 €	469 409.84 €
Recettes	43 825.00 €	422 816.03 €	466 641.03 €

déficit: 842.90 € **déficit :** 1 925.91 € **déficit :** 2 768.81 €

Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Résultat à la clôture 2014 – maison de l'enfance - :

Le résultat de clôture est en déficit de 2 768.81 €.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2014 – maison de l'enfance - :

Il est en tous points conformes au Compte Administratif 2014.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Affectation du résultat – maison de l'enfance - :

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2014, constatant :

Un excédent de fonctionnement de 35 174.34 €

Un excédent d'investissement de 1 960.88 €

L'Adjoint aux finances propose de reporter :

A la section de fonctionnement recette au chapitre 002, la somme de 35 174.34 €

A la section d'investissement recette au chapitre 001, la somme de 1 960.88 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Budget primitif 2015 - Maison de l'Enfance - :

Le budget 2015 proposé par l'Adjoint aux finances est en équilibre.

Section Fonctionnement
Dépenses : 510 941.00 €
Recettes : 510 941.00 €

Section Investissement
Dépenses : 48 420.00 €
Recettes : 48 420.00 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Afin d'équilibrer la section d'investissement recette, il convient de virer la somme de 44 251.00 € provenant de la section de fonctionnement.

Budget commune

Compte de Gestion - Compte administratif – Affectation du résultat - Budget Primitif - Commune

Compte Administratif 2014 – budget principal -

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>TOTAL</u>
Dépenses	387 608.89 €	1 368 587.94 €	1 756 196.83 €
Recettes	383 174.81 €	1 446 904.08 €	1 830 078.89 €

Déficit : 4 434.08 €

Excédent : 78 316.14 €

Excédent: 73 882.06 €

Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Résultat à la clôture 2014 – budget principal - :

Le résultat de clôture est excédentaire de 73 882.06 €.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2014 – budget principal - :

Il est en tous points conformes au Compte Administratif 2014.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Affectation du résultat – budget principal - :

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2014, constatant :

Un excédent de fonctionnement de 93 260.83 €

Un excédent d'investissement de 144 832.19 €

L'Adjoint aux finances propose de reporter :

A la section de fonctionnement recette au chapitre 002, la somme de 93 260.83 €

A la section d'investissement recette au chapitre 001, la somme de 144 832.19 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Taux des 4 taxes

	<u>Rappel 2014</u>	<u>Proposition 2015</u>
Taxe Habitation :	19.78 %	Taxe Habitation : 19.78 %
Taxe Foncière Bâtie :	14.19 %	Taxe Foncière Bâtie : 14.19 %
Taxe F. Non Bâtie :	48.62 %	Taxe F. Non Bâtie : 48.62 %
Cotis. Fonc. Entreprises :	19.66 %	Cotis. Fonc. Entreprises : 19.66 %

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Budget primitif 2015 – budget principal - :

Le budget 2015 proposé par l'Adjoint aux finances est en déséquilibre excédentaire en investissements.

Section Fonctionnement

Dépenses : 1 430 051.00 €

Recettes : 1 430 051.00 €

Section Investissement

Dépenses : 225 424.00 €

Recettes : 368 245.00 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Admission en non valeur :

Monsieur le Maire expose au conseil que le Trésor public l'a informé qu'il n'a pu recouvrer les sommes de :

- 211.07 € correspondant à des factures pour la maison de l'enfance
- 85.12 € correspondant à des factures pour la commune

Ces recouvrements s'avérant impossible après recherche, il propose l'admission en non valeur (effacement de la dette) de ces titres.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Création d'une régie pour manifestations diverses :

Afin de répondre à une forte demande des administrés de la commune, celle-ci va mettre en place un car pour assister à la finale de la coupe de France AJ Auxerre-PSG, le 30 mai prochain. 59 places seront disponibles au tarif de 40 € (tarif comprenant le transport et la place de football).

Une régie doit donc être créée.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Informations diverses

- Le tableau lumineux d'informations sera installé fin mai.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une délégation a été reçue en préfecture mercredi 8 avril concernant une éventuelle fermeture de classe. Nous avons mis en avant la synergie existant entre les écoles et notre maison de l'enfance ainsi que l'instauration de NAP de qualité avec des intervenants extérieurs. Ces arguments ont été entendus et le projet de retrait a été annulé.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20 h 35

La Secrétaire,

Les membres,

Le maire,
Thierry CORNIOT



